



Christian Allemand
Secrétaire général
SNICS-FSU

Paris, le 14 janvier 2016

Brigitte Accart
Secrétaire Générale
SNIES-UNSA

Appel commun des deux organisations syndicales SNICS-FSU et SNIES-UNSA

A toutes les infirmières de l'éducation nationale

NOUS NE SOMMES PAS DES « PETITES MAINS »

Nos deux organisations syndicales représentant plus de 98% des infirmières de l'éducation nationale appellent toutes les infirmier(e)s à refuser de faire les missions dévolues, par la loi et la réglementation, aux seuls médecins.

Nous refusons de faire ou de participer aux visites médicales des élèves dans leur 6ème année scolarisés dans les écoles de l'enseignement public .

Nous demandons, exigeons une application stricte de l'arrêté du 3 novembre 2015.

Visite médicale à 6 ans et examen de dépistage par les infirmier-ère-s à 12 ans avec le strict respect des contenus définis par l'arrêté.

Les infirmier-ère-s ne sont pas des médecins et réciproquement.

Nous refusons toute confusion et toute organisation de fonctions de suppléance au prétexte fallacieux d'un manque de médecins.



a

Actuellement il y a 715 111 élèves de 6 ans dans l'enseignement public ce qui nécessiterait 357 556 heures de travail de médecin soit 247 postes de médecins en tout et pour tout.

Nos missions, d'accueil, d'écoute, de soins, de suivi individualisé, d'éducation à la santé et de conseil aux élèves du 1^{er} et du second degré, aux membres de l'équipe pédagogique ainsi que notre rôle de conseiller de chef d'établissement et des directeurs d'écoles constituent le socle des parcours éducatifs de santé instaurés par la loi.

Nous refusons de les négliger au motif que la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) souhaite contourner la loi pour afficher une prise en charge des enfants de 6 ans à 100%.

Christian ALLEMAND

Brigitte ACCART